

21. Commission pour les questions théologiques et ecclésiastiques

Aperçu

Introduction

- A. Rapports des groupes de travail
- B. Délégations dans les comités inter-églises
- C. Annexes

Introduction

Rapport sur la 17^e session de la Conférence centrale du Centre et du Sud de l'Europe, 13 – 17 mars 2013 à Winterthour (Claudia Haslebacher)

Lors de la session citée en marge, la Conférence centrale du Centre et du Sud de l'Europe a modifié sa façon de travailler en renonçant à discuter les rapports des groupes de travail permanents d'abord en groupes de travail puis en séance plénière. Ce mode de fonctionnement a permis plus de discussions en petits groupes sur le message de l'évêque et sur la nouvelle façon de procéder envisagée pour la Conférence centrale.

Dans son message, l'évêque Patrick Streiff a repris le thème de la Conférence centrale. Le texte du message épiscopal sera à la disposition de la session 2013 de la Conférence annuelle Suisse/France.

La question de l'avenir de l'EEM en Pologne a constitué un sujet de poids de la Conférence centrale. Deux éléments étaient au centre du conflit entre la Conférence centrale et la Conférence annuelle de Pologne : la 'loi interne' de la Conférence annuelle de Pologne désigne la Conférence annuelle comme étant « l'organe suprême » de l'Eglise évangélique méthodiste. La constitution de l'UMC par contre désigne la Conférence annuelle comme un « organe de base », tandis que la Conférence générale est « l'organe suprême » de l'Eglise. Le deuxième point concerne la compréhension de la fonction épiscopale, différente en Pologne de ce qu'elle est dans l'United Methodist Church. La Conférence centrale n'a pas la possibilité de modifier la constitution de l'Eglise. Seule la Conférence générale peut le faire. La Conférence annuelle de Pologne est en revanche habilitée à changer la 'loi interne' de manière à le rendre compatible avec la constitution de l'Eglise. C'est pourquoi le Comité exécutif

tif de la Conférence centrale avait décidé en 2012 d'offrir à la Conférence annuelle de Pologne la possibilité de devenir, si elle le souhaitait, une Eglise autonome ou autonome affiliée. Une étude a été entreprise de ce que pourrait être le chemin vers l'autonomie. Comme premier pas vers le futur, la Conférence annuelle de Pologne 2013 devra décider si elle veut s'engager sur le chemin menant à l'autonomie ou si elle veut adapter son '*internal law*' à la constitution de l'Eglise. La Conférence centrale a confirmé à l'unanimité, par vote et par acclamations, qu'elle souhaite que la Conférence annuelle de Pologne reste partie de l'United Methodist Church.

Le Bureau de la Conférence centrale et le Comité exécutif ont élaboré, au cours de plusieurs réunions et par le biais d'une procédure de consultation, un nouveau mode de travail de la Conférence centrale du Centre et du Sud de l'Europe :

1. Le rythme des sessions et le nombre de délégués restent inchangés
2. La présentation des rapports des groupes de travail et les débats sur les différentes affaires ont lieu directement en séance plénière
3. Les groupes de travail de la Conférence centrale suivants sont maintenus: Théologie et ministères ordonnés, Enfants et Jeunesse, Eglise et société, Liturgie, Carrefour des femmes, Règlement de l'Eglise et questions juridiques, Episcopat
4. Deux groupes de travail sont transformés en groupes de travail ad hoc: Mission et évangélisation, Médias et communication
5. Le Comité exécutif est réduit. Désormais, il comptera pour chaque Conférence annuelle un/une surintendant/e et un/une délégué/e laïque comme membres avec droit de vote, ainsi que l'évêque président, le secrétaire, le caissier et le président du groupe de travail pour l'épiscopat. Participeront également avec voix consultative : les évêques émérites, les président(e)s des groupes de travail, la coordinatrice du Carrefour des femmes, un/une surintendant/e de Tchèque/Slovaquie, de France, ainsi que le coordinateur pour l'Afrique du Nord.
6. Les sessions du Comité exécutif sont plus courtes. Par contre la session est prolongée par l'adjonction d'une rencontre thématique à laquelle d'autres personnes peuvent être invitées. Le thème d'ensemble des rencontres thématiques du prochain quadriennat sera : « Mission, ou : le mandat de Dieu, à notre époque » (Titre provisoire)
7. La session de la Conférence centrale déterminera également des points forts. Pour ce faire, elle se référera aux thèmes des séances précédentes du Comité exécutif.

Les personnes suivantes de la CA Suisse-France sont membres du Comité exécutif nouvellement élu:

Surintendante – Claudia Haslebacher

déléguée laïque – Lea Hafner

président du GT épiscopat – Jörg Niederer

Participants avec voix consultative:

surintendant France – Etienne Rudolph

coordinateur Afrique du Nord – Daniel Nussbaumer

coordinatrice Carrefour des femmes – Barbara Büniger

Les membres de la CA CH/F suivants ont été élus comme président(e)s des groupes de travail:

Finances et Administration – Adrian Wenziker

Conseil juridique – Christa Tobler

Théologie et ministères ordonnés – Stefan Zürcher

Liturgie – Stefan Weller

Règlement de l'Eglise et questions juridiques – Peter Binder

Carrefour des femmes – Barbara Büniger

Enfants et Jeunesse – Reto Nägelin, co-dirigeant.

La Conférence centrale a pris les décisions suivantes concernant les limites et désignations des Conférences annuelles: 1. Le territoire de la Conférence annuelle provisoire de Bulgarie englobe également la Roumanie. 2. La Conférence annuelle provisoire de Bulgarie s'appellera désormais « Conférence annuelle provisoire Bulgarie-Roumanie ». 3. Sous réserve de l'approbation, en juin 2013, de la Conférence annuelle Suisse-France, celle-ci s'appellera nouvellement « Conférence annuelle Suisse-France-Afrique du Nord ».

A. Rapports des groupes de travail de la Conférence

GTC 212 / Questions théologiques (Stefan Moll)

Cette année, le groupe de travail s'est consacré exclusivement aux premiers pas de la mise sur pied du projet « sotériologie » que la Conférence annuelle avait approuvé lors de sa dernière session. Il s'agit, dans le cadre du projet, de chercher/trouver un langage permettant au message de l'évangile d'être vécu et entendu dans notre temps en tant que force de salut. Quel est le langage apte à toucher des gens qui ne sont pas socialisés dans un milieu d'église ? Comment peut-on parler à des gens d'aujourd'hui de péché et de salut ? Il y a déjà des champs de langage de ce type. Dans des églises locales, lors de rencontres ou dans l'aumônerie des hôpitaux, ce langage fait mouche. D'où le développement de champs d'application pratique qui apportent leurs expériences (positives) de langage. Les contenus de cette langue sont analysés et développés en dialogue avec la théologie. C'est ainsi que l'expérience du salut doit atteindre les gens de notre temps.

Toutefois, la recherche d'un langage peut conduire à un malentendu: il ne s'agit pas de récolter des formulations plus compréhensibles que l'on pourra utiliser en cas de besoin dans un culte ou une conversation. Dans le projet, le « langage » est pris dans son acception la plus large. Il s'agit de la communication de l'évangile dans tous les sens du terme. Celle-ci a lieu dans l'amour des chrétiens les uns pour les autres, dans des cultes, des métaphores, la diaconie, des actes symboliques, dans l'échange interpersonnel non-verbal, des prédications, la liturgie, l'adoration. Langage est pris ici au sens large. La Bible utilise à ce propos la notion d'être témoin. Il faut aussi se souvenir de ce que la communication de l'évangile n'est que partiellement au pouvoir des chrétiens et de l'Eglise. La façon dont l'action salvatrice et salutaire de Dieu touche une personne reste toujours un mystère qui n'appartient à personne. Que le salut se manifeste dans des personnes, dans l'Eglise ou dans la société reste une œuvre du Saint-Esprit. Mais d'autre part, nous les chrétiens sommes appelés à être témoins et donc à poser dans ce sens des mots qui, d'une part, reflètent le tout vieux discours sur Dieu tel qu'il est attesté dans la Bible et, d'autre part, transmettent ce message dans notre époque.

A la demande de l'évêque Patrick Streiff, le projet a été revu encore une fois dans la perspective d'une collaboration avec des **Equipes fonctionnant sur la base du SLI** (Spiritual Leadership). Cela fait sens, parce que le

- SLI est approprié à des processus dont le résultat est inconnu,
- SLI est axé sur les processus,
- SLI est conçu pour des tâches de direction,
- SLI est profondément ancré dans la spiritualité chrétienne, sans toutefois se rattacher à une orientation théologique particulière.

Un examen attentif a montré que cette approche demandait d'importants ajustements quant à l'organisation et à la mise en œuvre du projet. Suite à ce constat, le projet a dû être profondément remanié, ce qui a entraîné un certain retard dans la soumission et la mise en œuvre du projet.

Le fait est que, pour l'EEM qui est habituée à des structures claires, travailler avec le SLI requiert une certaine adaptation. En effet, au démarrage du projet, les structu-

res sont encore ouvertes et ne seront définies qu'en cours de processus. Alors que nous avons coutume de calquer le contenu sur la structure, c'est ici l'inverse, en ce sens que la structure suit le contenu. Quiconque s'engage dans le SLI renonce à la sécurité des structures bien établies. L'investissement requis pour participer à ce qui s'appelle un incubateur de SLI est conséquent. Il faut compter un jour de travail par mois, auquel s'ajoutent, entre les séances, les travaux de préparation et de finition. Cette manière d'opérer promet en revanche aussi un processus durable.

Ce changement n'est pas resté incontesté dans l'équipe du projet, qui avait jusqu'alors avancé selon la méthode classique de gestion de projets. Des craintes ont été exprimées quant au fait qu'avec cette décision, un choix théologique aurait déjà été opéré. On s'est également posé la question de savoir si l'effort demandé à l'équipe ne constituait pas un obstacle à la participation ?

Pour l'instant, le groupe de travail – agissant en tant qu'équipe du projet – est en train de recruter pour l'équipe les personnes requises, qui représentent aussi bien les domaines d'application pratique que la théologie. Au moment de la rédaction du présent rapport, ces entretiens sont encore en cours.

Dès le début, les personnes participant au développement du projet dans le cadre du GT 212 ne s'étaient engagées que pour une étape à la fois. Avec le changement de mode de travail et le passage à la phase de mise en œuvre, Sigmar Friedrich, Beate Jaeschke, Marco Jaeschke et Theo Schaad se sont retirés de l'affaire. Je les remercie de leur collaboration; leurs contributions ont marqué le projet sotériologie de façon significative. Gere Luder, Thomas Matter et Stefan Moll continuent à mener le travail jusqu'à la constitution de l'équipe de SLI; Claudia Haslebacher y collabore depuis peu à titre de conseillère. Elle est prête à assumer la direction de l'incubateur de SLI à partir d'août 2013. A ce moment, le financement du projet devrait être bouclé et l'équipe pourra véritablement se mettre au travail. Je m'en réjouis.

GTC 213 / Relations inter-Eglises (Sven Büchmeier)

Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse (CTEC-CH) – Sven Büchmeier

Nouvelle présidente, nouveau vice-président

L'assemblée plénière de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse CTEC-CH a élu le 20 septembre 2012 la pasteur Rita Famos comme nouvelle présidente pour la période 2013/2014. Rita Famos avait été vice-présidente de la CTEC-CH pour 2011/2012. Elle est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2013.

Le 16 novembre 2012, le présidium de la CTEC-CH a élu l'évêque Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, comme nouveau vice-président pour les années 2013/2014.

La présidence de la CTEC-CH est renouvelée par rotation pour des périodes de deux ans. La fonction est assumée à tour de rôle par un représentant de la FEPS, de la Conférence épiscopale suisse et d'une des petites Eglises membres de la CTEC-CH.

Label Oecumenica

L'Atelier Œcuménique de Théologie de Genève a reçu le 16 novembre 2012 du présidium de la CTEC-CH le Label Oecumenica, qui récompense un travail œcuménique remarquable. L'AOT œuvre avec succès depuis 40 ans. Quelque 1600 personnes ont suivi ses cours durant cette période. Actuellement, 70 hommes et femmes âgés de 38 à 70 ans, de toutes confessions et sans confession, y participent. Les enseignants sont des professeurs de théologie issus des Eglises catholique-romaine, réformées et orthodoxes.

GT Avenir

Les statuts et structures de la CTEC-CH datent de l'époque de la fondation. Ils ne répondent plus que partiellement à ce qu'on est en droit d'attendre d'une communauté de travail alerte qui entend se présenter et agir dans un esprit d'unité, d'efficacité et de crédibilité. C'est pourquoi une révision des statuts a été entamée; préparée par un groupe de travail Avenir, elle doit être terminée et entrer en vigueur en 2013. Sven Büchmeier est membre de ce groupe de travail.

Reconnaissance mutuelle du baptême

La reconnaissance mutuelle du baptême signée en 1973 par les trois Eglises reconnues et l'EEM doit être élargie à d'autres Eglises membres de la CTEC-CH. Un texte élaboré par la commission compétente a été révisé au terme d'une première consultation. Le nouveau texte a été envoyé aux Eglises membres pour une nouvelle consultation. La commission pour les questions théologiques et ecclésiastiques a prononcé lors de sa séance du 30 novembre 2012 l'accord de l'Eglise Evangélique Méthodiste à cette convention (voir en annexe C1 le texte de cette reconnaissance du baptême).

Collaboration avec d'autres Eglises libres

La CTEC-CH souhaite élargir la collaboration avec d'autres Eglises évangéliques libres. Une action commune pour le renforcement du Jeûne fédéral en donne l'occasion. A l'initiative de certains cercles évangéliques libres, un groupe de travail coordonné par la CTEC-CH a été constitué en novembre 2012, dans le but de lancer sur une base œcuménique une action le samedi avant le Jeûne fédéral.

Poursuite du dialogue entre la CTEC-CH et l'ENA-CH

L'Eglise néo-apostolique ENA a présenté son catéchisme le 10 janvier 2013. Les conditions pour la poursuite du travail de la commission CTEC-CH/ENA-CH sont de ce fait remplies et la commission va désormais pouvoir répondre, sur la base du catéchisme de l'ENA, à la question de savoir si une qualification de l'ENA-CH comme membre-invité de la CTEC-CH est possible.

Des entretiens officiels ont eu lieu depuis 2003 entre la CTEC-CH et l'ENA-CH. Depuis 2008, une commission étudie officiellement la question du statut de membre-invité. Au terme de 9 séances tenues dans une atmosphère de respect mutuel, une pause a été instituée jusqu'à la parution du catéchisme.

La commission a maintenant repris son travail. Elle dresse une liste des différences entre la doctrine et la pratique de l'ENA par rapport aux Eglises membres de la CTEC et, conformément à son mandat, les évalue et les examine. Par la suite, elle formulera dans son rapport final une recommandation à l'attention du présidium de la CTEC-CH. La surintendante Claudia Haslebacher préside cette commission.

Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) – Claudia Haslebacher

La FEPS révisé sa constitution. Il en va aussi bien de l'essence même et des mandats de la Fédération des Eglises que de ses structures et de son organisation. Le projet de constitution révisée sera mis en consultation auprès des Eglises membres lors de la rencontre des présidences d'Eglises du 31 mai 2013. Les assemblées des délégués de l'année 2014 disposeront d'une version retravaillée comme document de travail. Une consultation par plate-forme en ligne sera mise en place, qui englobera la participation des conseillers synodaux (dans le cas de l'EEM: les membres de la Conférence annuelle), les pasteurs et pasteurs et d'autres personnes intéressées.

Au plan substantiel, c'est la collaboration œcuménique qui préoccupe la FEPS. Cela s'est vérifié notamment en relation avec des interventions publiques du pasteur Gottfried Locher, président du conseil de la FEPS. La question serait: le développement de la collaboration œcuménique devrait-il plutôt s'orienter vers un œcuménisme intra-évangélique, où des progrès sont possibles? Les allocutions en question et d'autres textes de base y relatifs peuvent être téléchargés du site de la FEPS.

Viendront ensuite les préparatifs en vue des anniversaires de la Réformation. Ceux-ci commenceront avec l'année 2017 (Martin Luther) et se poursuivront, compte tenu de tous les jubilé locaux, jusqu'aux années 2020-2030. La FEPS a consciemment décidé de commencer à fêter ces jubilé en même temps que la célébration en Allemagne, sans toutefois se limiter à un seul réformateur ou à la décennie Luther. Les Eglises membres de la FEPS sont invitées à célébrer festivement leur propre jubilé de la Réformation. La devise proposée: « Quiconque croit est libre ». Un symposium commun de la FEPS et de l'EKD (Eglise évangélique allemande) sur le jubilé de la Réformation aura lieu à Zurich au début octobre 2013. D'autres Eglises partenaires y seront invitées.

A l'origine, Andrea Brunner-Wyss voulait se démettre en été 2013 de sa fonction de représentante de l'EEM au sein de l'assemblée des délégués de la FEPS et de la conférence des Eglises de Suisse alémanique. Mais comme la révision de la constitution de la FEPS sera d'actualité précisément pendant la prochaine année de conférence, elle a accepté d'exercer son mandat une année de plus, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. Nous cherchons néanmoins pour l'été 2014 une personne compétente, connaissant bien l'EEM, si possible du côté laïque.

Retrait de l'EEM des Médias réformés

Suite aux discussions au sein du groupe de travail des médias et à une motion y relative, la commission pour les questions théologiques et ecclésiastiques s'est penchée sur la question du retrait des Médias réformés lors de sa séance de novembre. Ces dernières années, tout comme pendant la phase de préparation de leur nouveau contrat de prestations 2014, les Médias réformés ont nettement mis l'accent sur le profil des « réformés » dans les médias. Pour l'EEM, il n'y avait dès lors plus de raison d'en rester membre. La commission a approuvé un retrait à fin 2013 et a communiqué cette décision aux Médias réformés à fin 2012. La lettre de démission soulignait expressément que cette démarche n'affectait en rien notre qualité de membre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.

Commission du dialogue protestant – catholique-romain (ER GK) (Sven Bùchmeier)

L'activité de l'ER GK est actuellement suspendue. La commission ne pourra reprendre le travail qu'à la condition que le conseil de la FEPS et la conférence épiscopale suisse lui donnent un nouveau mandat. La commission a proposé aux deux conseils d'éclairer le thème des « saints » sous l'angle œcuménique-théologique.

Commission du dialogue entre juifs et protestants (EJ GK) (Felix Wilhelm)

La commission du dialogue s'est réunie deux fois en 2012.

L'une des séances a été consacrée à un échange de vues sur la question de savoir pourquoi la FEPS avait publié une prise de position sur le papier dit 'document Kairos' des Eglises palestiniennes sans en parler avec la commission du dialogue entre juifs et protestants, ce qui a donné l'occasion à la commission du dialogue de discuter des divers avis exprimés sur le document Kairos. Au cours de la deuxième séance, on s'est demandé s'il était possible d'entreprendre une étude sur la perception du conflit du Proche-Orient en Suisse et comment il faudrait procéder.

Le 1^{er} juin, une annonce de l'EPER parue dans la NZZ (Neue Zürcher Zeitung) remerciait la Migros de vouloir à l'avenir déclarer avec précision la provenance des produits venant d'Israël et des colonies juives dans les territoires occupés. Une consultation par voie postale a cherché à savoir si l'EJ GK devait s'exprimer à ce sujet et, dans l'affirmative, comment? Si les partenaires au dialogue juifs ont rapidement trouvé un consensus, les évangéliques n'ont pas trouvé de point de vue commun. C'est pourquoi l'EJ GK ne s'est pas exprimée.

En 2013, la préparation d'une rencontre sur la signification du pays d'Israël pour les juifs, les chrétiens et les musulmans occupera tout le temps disponible.

Fédération des Eglises libres et communautés évangéliques en Suisse (VFG) (Claudia Haslebacher)

La VFG – Eglises libres Suisse voit sa tâche principale dans la mise en réseau des personnalités dirigeantes des Eglises libres et des unions de communautés en Suisse. Elle entretient également des contacts avec des politiciennes et politiciens du Conseil national membres d'Eglises libres et participe aux procédures de consultations des autorités fédérales. Elle tient à entretenir de bonnes relations avec l'Alliance évangélique suisse. Elle mène également des entretiens avec la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse (FEPS).

La Conférence des dirigeants de la VFG se retrouve trois fois par an pour une séance d'un jour, consacrée à chaque fois à un thème qui intéresse les différentes unions et Eglises. En 2012, ce furent: « Développer avec succès les églises locales », avec René Christen, de l' 'Eglise dans le Prisme' à Rapperswil, « Les Eglises libres en public », avec Georg Otto Schmid, et « Coopération et synergies dans la formation », avec René Winkler, de Chrischona. Ces thèmes de fond servent de base à des débats d'où jaillissent souvent des idées passionnantes porteuses de défis, mais ils montrent aussi que les Eglises et communautés membres – et en particulier celles qui ont une histoire déjà longue - partagent les mêmes préoccupations et continuent à s'y confronter. L'un de ces thèmes est la promotion de la relève. Il n'y a pas qu'à l'EEM qu'il s'avère difficile de recruter des jeunes personnes pour un ministère pastoral en église; c'est la même chose pour d'autres unions de d'églises libres.

Un thème qui a occupé la VFG l'an passé et continuera à l'occuper à l'avenir est celui des entretiens avec Madame la Conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf au sujet de l'imposition et de la possibilité de déduction d'impôts pour les contributions. La VFG est en train de conclure avec l'entreprise MPLC un contrat qui règle les droits de reproduction des films. L'EEM va s'associer à ce contrat de la VFG. Les informations nécessaires seront adressées aux circuits en temps voulu.

La VFG connaît un changement de génération en continu. Aussi bien à la Conférence des dirigeants qu'au comité, des personnes s'en vont suite à leur départ à la retraite et de nouveaux dirigeants viennent les remplacer. Ont été récemment élus au comité: René Winkler, de Chrischona, Meinrad Schicker, du Mouvement Plus, et Claudia Haslebacher, de l'EEM (provisoirement pour un an, à sa demande).

Alliance évangélique suisse – Réseau évangélique suisse (AES-RES) (Matthias Fankhauser)

Faisant partie de l'Alliance évangélique européenne et mondiale, l'AES relie entre eux quelque 600 millions de chrétiens dans le monde. En Suisse, trois nouvelles sections ont été créées cette année. Il y a ainsi 82 sections AES-RES, comptant 590 églises locales et réunissant environ 250 000 chrétiens. S'y ajoutent 20 communautés de travail et 170 organisations et œuvres rattachées à l'Alliance. L'Alliance est devenue une grande fédération de communautés et d'Eglises très diverses et désormais son avis a du poids dans la société. De plus en plus, l'AES fait entendre sa voix par rapport à des thèmes politiques ou à des actions concrètes. Quelques temps forts d'une année mouvementée:

Janvier: la semaine de prière de l'Alliance est célébrée dans nombre de sections avec des manifestations spéciales.

Mars: la 15^e édition de « Viertelstunde für den Glauben » (journal gratuit / Un quart d'heure pour la foi) paraît avant Pâques. Evénement particulier: le Jeudi Saint, elle est jointe au journal à grand tirage « Blick ».

Mai: passage du témoin. A l'occasion de l'assemblée générale, Hansjörg Leutwyler remet le secrétariat général à Marc Jost et Matthias Spiess.

Juillet: ouverture du centre de consultation pour les questions d'intégration et de religion.

Septembre: le Forum des familles de l'AES suscite un grand intérêt. 250 personnes participent au forum 'Mariage + Famille' sur le thème « éduquer correctement ».
Décembre: le PraiseCamp12 illustre la diversité du travail de l'Alliance. Quelque 4500 jeunes venus de toute la Suisse se rencontrent pendant la dernière semaine de l'année pour témoigner ensemble leur foi.

Conférence des Eglises Européennes (KEK) (Evêque Patrick Streiff)

La Conférence des églises européennes, au sein de laquelle se sont regroupées il y a plus de 50 ans des Eglises orthodoxes et des Eglises de la Réforme (anglicanes, luthériennes, réformées, méthodistes, baptistes, Armée du Salut) passe par un processus de changements et de réorientation approfondis. La KEK est née à l'époque de la guerre froide et a joué un rôle important de pont entre les Eglises de l'Est et de l'Ouest. Dès lors que la situation politique et sociétale en Europe a été bouleversée, une réflexion sur le mandat fondamental de la KEK était devenue nécessaire. La dernière assemblée plénière avait mis sur pied un groupe de travail sur l'avenir de la Conférence des églises européennes (Revision Working Group). Un rapport final détaillé contenant des propositions quant à la réorganisation a été soumis aux Eglises à fin 2012.

Depuis le 1^{er} juin 2012, la KEK a un nouveau secrétaire général en la personne de Guy Liagre, qui était auparavant président de l'Eglise protestante unie de Belgique. L'assemblée plénière de la Conférence des églises européennes, au cours de laquelle les nouvelles orientations et structures de la KEK devraient être débattues et décidées, aura lieu du 3 au 8 juillet 2013 à Budapest. Les représentants des Eglises méthodistes se retrouveront un jour avant l'assemblée plénière pour une délibération commune. Dans le cas de l'EEM, ce sont les Eglises des différents pays qui sont membres de la KEK. La Suisse y sera représentée par l'évêque Patrick Streiff et Silvia Tapis.

GTC 214 / Eglise et société (Markus Da Rugna)

Connaissez-vous le mot d'Erich Kästner « Il n'y a rien de bien, à moins de le faire » ? Cela vaut pour tous nos thèmes et toutes nos propositions. Elles ne deviennent pertinentes que lorsqu'ils sont mis en œuvre.

Nous avons préparé des papillons en relation avec les Principes sociaux et entendons les distribuer parmi les membres des églises locales. Ils portent sur les thèmes: vieillir-être âgé, migration, droits de l'enfant et liberté de religion. Ce sont des aides pour de petits groupes ou pour lancer le débat sur le sujet en question. Nous rassembleront des expériences à ce sujet lors de la Conférence annuelle.

La rencontre avec d'autres religions ou cultures a également été un thème au sein de notre groupe de travail. Nous avons appuyé une initiative de l'AES, qui entretient un centre de consultations pour des migrants chrétiens. cf. : <http://www.agr-glr.ch/> (Centre de consultation BIR). Dans le cadre des contacts avec des migrants, c'est une antenne d'informations importante.

Lors de la dernière Conférence annuelle, nous avons adhéré à l'Alliance du dimanche. Juridiquement, celle-ci est une société en nom simple. Les décisions de principes doivent se prendre au cours d'une assemblée des membres. Tout de suite après l'adhésion, les choses ont démarré avec une récolte de signatures pour le référendum « Non à la journée de travail de 24 heures ». Un grand merci à tous ceux et toutes celles qui y ont activement participé. Il s'agit en l'occurrence d'une cause chrétienne importante dans notre société: le maintien du dimanche comme jour de repos.

Il existe une nouvelle édition des populaires sachets de sucre. A-t-on aussi parlé dans votre église des bon-mots et des citations imprimées sur les sachets ? Nous avons fourni des idées en vue de leur utilisation – pour une « évangélisation en douceur ».

Nos articles dans le magazine 'Kirche & Welt', le blog et notre site sont autant de plates-formes pour nos thèmes « Eglise et société ». L'actualité se trouve toujours sur: <http://emk-kircheundgesellschaft.ch/>

GTC 215 / Règlement de l'Eglise et structures (Stephan Koch)

1. Le groupe de travail de la Conférence 215 s'est essentiellement occupé de la mise au point et de l'impression des nouveaux registres d'Eglise. Avec l'aide active de Markus Bach et de notre évêque, Peter Binder a rédigé une notice relative aux inscriptions dans ces nouveaux registres, qui a été envoyée aux églises en même temps que les registres et une lettre d'accompagnement.
2. Lors de la Conférence générale de 2012, quatre amendements de la constitution proposés ont été acceptés. Ceux-ci sont désormais soumis à la ratification par les Conférences annuelles. Une modification de la constitution est confirmée par le Conseil des évêques lorsque deux tiers de tous les membres votants de toutes les Conférences annuelles de l'Eglise Evangélique Méthodiste dans le monde ont approuvé la motion y relative.

C'est pourquoi il y a lieu de décompter, pour chaque motion séparément, les voix pour, les voix contre et les abstentions exprimées lors d'un vote par écrit. Les modifications sont indiquées: le texte nouveau est souligné; le texte tracé tombe.

Amendement de la constitution I:

Article 6 : Relations œcuméniques – En tant que membre de l'Eglise universelle, l'Eglise Méthodiste Unie estime que le Seigneur de l'Eglise appelle tous les chrétiens partout à tendre vers l'unité. Par conséquent, elle priera et œuvrera en faveur de l'unité à tous les niveaux de la vie ecclésiale : en entretenant des relations avec d'autres Eglises méthodistes dans le monde et avec les Eglises unies qui sont affiliées à l'Eglise méthodiste ou à l'« Evangelische Gemeinschaft », en s'engageant dans des conseils d'Eglises chrétiennes et par le biais de plans d'union avec des Eglises de tradition méthodiste ou d'autres dénominations.

Amendement de la constitution II:

Article 14.1 : La Conférence générale se réunit une fois tous les quatre ans ~~au mois d'avril ou de mai~~, en un temps et lieu déterminés par elle-même ou par ses comités dûment autorisés. Le changement effectué dans la phrase précédente entrera en vigueur à la clôture de la Conférence générale 2016.

Modification de la constitution III:

Article 32 : Composition – La Conférence annuelle se compose des membres du corps pastoral, tels qu'ils sont définis par la Conférence générale, et des membres laïques. Le corps pastoral sera constitué de diacres et d'anciens de plein droit, de membres probatoires de la Conférence annuelle, de membres extraordinaires et de prédicateurs laïques avec responsabilité pastorale. Les membres laïques comprendront les membres laïques confessants élus par les circuits, les *diaconal ministers*, le/la responsable laïque de la Conférence, les responsables laïques de district, le secrétaire du réseau pour la mission et la diaconie de la Conférence (pour autant qu'il s'agisse d'une personne laïque), le ou la responsable des ~~prédicateurs des ministères de service laïque~~, la responsable de l'organisation féminine, le responsable du Forum des hommes, de l'organisation des jeunes adultes de la Conférence et de la jeunesse de la Conférence, le président de l'organisation estudiantine de la Conférence, un jeune entre 12 et 17 ans et un jeune entre 18 et 30 ans de chaque district, élus selon la procédure définie par la Conférence annuelle. En ce qui concerne

les jeunes de moins de 30 ans, les Conférences annuelles d'une Conférence centrale peuvent, le cas échéant, déroger à l'exigence des quatre ans de participation active et des 2 ans comme membre de l'Église. Toutefois ces jeunes devront, au moment de leur élection, être des membres confessants de l'Église Méthodiste Unie et participer activement à la vie de l'Église.

Modification de la constitution IV

Article 40 : Modifications relatives aux conférences annuelles – ~~Toute modification du~~ Le nombre, des les noms et des les limites des conférences annuelles et des régions épiscopales seront déterminés par les conférences juridictionnelles aux États-Unis d'Amérique et par les conférences centrales hors des États-Unis, conformément aux dispositions prévues par les pouvoirs respectifs et suivant les structures respectives des conférences juridictionnelles et centrales. Les pouvoirs des conférences juridictionnelles et centrales stipulés par la présente ne sont pas circonscrits ni limités par le pouvoir accordé au Collège des évêques de créer un plan pour la supervision épiscopale.

Les explications officielles relatives aux modifications de la constitution figurent en Annexe C2.

GTC 216 / Liturgie et musique (Stefan Zolliker)

Le Pool des chants mettra fin à son activité à fin 2013. L'EEM va signer, avec effet au 1^{er} janvier 2014, un contrat forfaitaire avec CCLI (Christian Copyright Licensing Deutschland GmbH > www.ccli.de). CCLI est l'agent de licence leader pour les chants dans le domaine germanophone. L'offre de chants est énorme. Les possibilités d'arrangements sont excellentes. Les églises locales seront déchargées du souci d'avoir à s'occuper elles-mêmes des questions de licences.

Pendant quinze ans, le groupe de travail Pool des chants de l'EEM a fourni un travail très important. Dans la masse des nouveau chants, ses membres ont à chaque fois choisi les plus 'chantables', les plus expressifs et les meilleurs – artistiquement et théologiquement parlant – et les ont présentés de manière adéquate. C'est à ce groupe que nous devons le fait qu'il encore aujourd'hui un grand nombre de nouveaux chants sont connus dans de nombreuses églises. Un très chaleureux Merci aux membres du Pool des chants pour leur énorme travail et leur service très professionnel.

En mars 2012, le site du groupe de travail (www.emk-schweiz.ch/de/login/login-bereich/emk-schweiz-frankreich/reglemente-und-andere-dokumente/kommissionen-und-ausschuesse/ko21-kommission-fuer-theologische-und-kirchliche-fragen/ka216-ausschuss-liturgie-und-musik.html) a subi un sérieux lifting. De nombreuses liturgies pour des célébrations particulières peuvent désormais être téléchargées directement en format Word ou pdf. L'activité du groupe de travail Liturgie de la Conférence centrale a presque cessé après le départ, l'été passé, de son président Markus Fellingner. Stefan Weller a été nommé par l'évêque à la tête du groupe de travail Liturgie. En mars 2013, il a soumis à la Conférence centrale un certain nombre d'idées quant à la façon dont on pourrait travailler ces prochaines années à la conception et à la présentation des cultes.

Après deux ans d'interruption, nous avons recommencé à collaborer activement avec la commission liturgique de la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse. Cette commission liturgique travaille actuellement à redéfinir la place de la liturgie et de la musique sacrée dans le cadre de la FEPS. Elle prévoit pour 2013 d'appuyer la FEPS dans le développement d'un prix de la prédication et d'un livre de foi.

Nous avons été désolés d'apprendre par la FEPS la charge bureaucratique qui va s'abattre sur les églises locales. Celles-ci vont devoir recenser et signaler toutes les pièces musicales jouées dans les cultes et âgées de moins de 80 ans. Nous y sommes contraints pour des raisons de droits d'auteurs et d'indemnisation des compositeurs. En tant qu'EEM, nous sommes liés via la FEPS à un contrat avec la SUISA, la coopérative des auteurs et éditeurs de musique.

B. Délégations dans les comités inter-Eglises

Motion: Les délégations suivantes sont proposées pour 2013/2014 :

Sur proposition de la commission pour les questions théologiques et ecclésiastiques, sont élus par la Conférence annuelle:

1. Fédération des Eglises protestantes de Suisse

- a) Assemblée des délégués: Andrea Brunner-Wyss (jusqu'en été 2014), Claudia Haslebacher;
suppléant: Sven Büchmeier
- b) Conférence des présidences d'Eglises: Evêque Patrick Streiff;
suppléante: Claudia Haslebacher
- c) Conférence des Eglises de Suisse alémanique: Andrea Brunner-Wyss (jusqu'en été 2014) ; NN; suppléante: Claudia Haslebacher
- d) Commission du dialogue protestant – catholique romain: Sven Büchmeier
- e) Commission du dialogue protestant – juif : Felix Wilhelm
- f) Commission pour les relations extérieures: Pool of Experts « Amérique latine »:
Andreas Stämpfli
- g) Conférence de la diaconie: Eva Binder

2. Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse

Présidium: Evêque Patrick Streiff;
suppléante: Claudia Haslebacher
Assemblée plénière: Evêque Patrick Streiff, Sven Büchmeier;
suppléante: Claudia Haslebacher

3. Communautés de travail des Eglises chrétiennes (régionales)

- a) Canton d'Argovie: Stephan Johanus
- b) Cantons d'Appenzell AR et St.-Gall: Peter Gumbal
- c) Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne: Sven Büchmeier, (Stephan Gassler)
- d) Canton de Berne: Peter von Känel
- e) Canton de Genève (Rassemblement des Eglises et Communautés Chrétiennes de Genève): Willy Funtsch (comité), Richard Koch
- f) Canton de Schaffhouse: Esther Kunz-Bürki
- g) Canton de Zurich: Andrea Brunner
- h) Canton des Grisons (région Davos): Theres Jost, Stefan Pfister
- i) Canton de Vaud: Conseil des Eglises chrétiennes du Canton de Vaud: Pierre Bertololy, Anne-Marie Muller

4. Conseil suisse des missions évangéliques

Andreas Stämpfli

5. Représentation dans le groupe de liaison Pain pour le prochain

Andreas Stämpfli

6. Eglises libres de Suisse

Conférence des dirigeants: Claudia Haslebacher

7. Table ronde des Aînés

Susanne Vögeli

8. Alliance du dimanche

Heiner Studer

Ont été appelées ad personam par les œuvres suivantes et confirmées par la commission pour les questions théologiques et ecclésiastiques:

1. Alliance évangélique suisse

Matthias Fankhauser

2. Radio-Evangile Suisse

Heiner Studer (comité), Daniel Eschbach

3. Société biblique Suisse

Martin Streit

4. Groupe de travail réformé Eglise et agriculture

Hans Aeschlimann

5. Groupe de travail relation d'aide dans l'urgence

Daniel Etter

Mandaté par la commission pour les questions théologiques et ecclésiastiques:

1. Œuvre pour l'évangélisation de la Conférence centrale d'Allemagne

A nommer

C. Annexes

C1.

(Document interne, réservé aux délégués à la Conférence annuelle)

Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse

Déclaration sur la reconnaissance mutuelle du baptême, approuvée par l'Église Évangélique Méthodiste pour l'usage de toutes les personnes mandatées pour un ministère pastoral

Par le baptême, les êtres humains sont à ce point unis à Jésus-Christ, le fils de Dieu et messager de l'Amour de Dieu, qu'ils vivent une réalité nouvelle. En cette nouvelle naissance, l'éloignement de Dieu vécu par les pécheurs est supprimé. Devenus fils et filles de Dieu, les baptisés sont appelés à transmettre à tous sans exception l'expérience de la réconciliation dont ils ont fait l'objet (cf. 2 Co 5, 17-19).

Sur la base de la participation au mystère de la mort et de la résurrection de Jésus, ils sont incorporés à la communauté de l'Église, Corps du Christ, où sont réunis tous les baptisés de tous les temps et de tous les lieux.

Selon le commandement de Jésus, le baptême est célébré au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit (Mt 28, 19-20), avec l'accomplissement d'un signe, à savoir l'immersion ou l'aspersion. Ce geste est unique dans la vie de chaque être humain et non renouvelable.

Cette compréhension fondamentale du baptême nous est commune, indépendamment de certaines différences notables dans la manière de pratiquer le baptême. Celles-ci résultent du fait que, dans certaines Églises, le baptême liant la parole et le rite de l'eau constitue la totalité de l'initiation par laquelle on entre dans la communauté de l'Église, alors que dans d'autres il ne constitue qu'une partie de l'initiation. Par ailleurs, la nécessité de la confession de foi personnelle prononcée par le candidat au baptême en lien immédiat avec le rite du baptême, est perçue différemment selon les Églises.

La reconnaissance mutuelle du baptême implique aussi la reconnaissance de notre lien d'unité qui a son fondement en Jésus-Christ et dans l'Esprit-Saint (Ep 4, 46). Le baptême nous relie les uns aux autres, malgré des différences dans la compréhension de l'Église ou de questions touchant à la foi, en une communauté - bien qu'imparfaite - dans l'Église unique de Dieu. En ce sens, nous exprimons notre joie pour chaque être humain qui reçoit le baptême.

Cette déclaration a pour conséquence que les êtres humains baptisés dans une Église ne sont pas rebaptisés, lorsqu'ils changent d'Église.

En lien avec la déclaration « Baptême, Eucharistie, Ministère » en 1982, les Églises membres de la CTEC confirment avec ce pas que « le baptême en Christ est un appel aux Églises pour qu'elles surmontent leurs divisions et manifestent visiblement leur communion. »

C2.

Justification des amendements proposés à la constitution de l'Église Méthodiste Unie adoptés à la Conférence générale avril-mai 2012

- I. **Art. 6.** L'amendement proposé reconnaît l'action de Dieu dans l'attribution du don de l'Église en incluant la prière pour l'unité comme l'une de ses tâches.
- II. **Art. 14.** L'amendement proposé permettrait à la Conférence générale de se réunir en d'autres temps au cours de l'année à des dates qui conviendraient mieux aux jeunes délégués ainsi qu'aux personnes ayant des responsabilités parentales (dont la vie est principalement liée au calendrier scolaire).
- III. **Art. 32.** L'amendement proposé supprime la connotation que la formation au leadership n'est qu'une formation à la prédication en vue de développer les aptitudes des laïques et de renforcer leurs dons spirituels.
- IV. **Art. 40.** L'amendement proposé donne le pouvoir de déterminer les limites des conférences annuelles et des régions épiscopales aux conférences juridictionnelles et centrales, organes qui incluent les laïques.

Amendement constitutionnel proposé – I

Le 30 avril 2012, lors d'une session de la Conférence générale de l'Église Méthodiste Unie tenue à Tampa, en Floride, l'amendement constitutionnel suivant fut adopté par un vote enregistré de 865 voix pour et 50 voix contre. (Rubrique à l'ordre du jour numéro 211, DCA [Quotidien du Défenseur Chrétien] p. 2340). Cet amendement est maintenant soumis au vote des Conférences annuelles.

Dans le Livre de Discipline de 2008, Première Partie, art. 6, amender par ajout comme suit :

Après « par conséquent, elle » ajouter « priera, ».

Si cet amendement est adopté et ainsi confirmé par le Conseil des Evêques, l'article 6 se lirait comme suit :

Relations Œcuméniques – En tant que membre de l'église universelle, l'Église Méthodiste Unie estime que le Seigneur de l'Église appelle tous les chrétiens partout à tendre vers l'unité, et par conséquent, elle priera, recherchera et œuvrera en faveur de l'unité à tous les niveaux de la vie ecclésiale : en entretenant des relations avec d'autres églises méthodistes dans le monde et avec les églises unies qui sont affiliées à l'Église méthodiste ou à l'Evangelische Gemeinschaft, en s'engageant dans des conseils œcuméniques et par le biais de plan d'union et de relations d'alliance avec des églises de tradition méthodiste ou d'autres dénominations.

Amendement constitutionnel proposé – II

Le 1^{er} mai 2012, lors d'une session de la Conférence générale de l'Église Méthodiste Unie tenue à Tampa, en Floride, l'amendement constitutionnel suivant fut adopté par un vote enregistré de 731 voix pour et 181 voix contre. (Rubrique à l'ordre du jour numéro 205, DCA p. 2430). Cet amendement est maintenant soumis au vote des Conférences annuelles.

Dans le Livre de Discipline de 2008, article 14, amender par suppression et ajout comme suit :

Après « se réunira » supprimer « au mois d'avril ou de mai » et après « comités dûment autorisés. » ajouter une nouvelle phrase comme suit : « Le changement ef-

fectué dans la phrase précédente entrera en vigueur à la clôture de la Conférence générale de 2016. »

Si cet amendement est adopté et ainsi confirmé par le Conseil des Evêques, l'article 14 se lirait comme suit :

La Conférence générale se réunira une fois tous les quatre ans en un temps et lieu déterminés par la Conférence générale ou par ses comités dûment autorisés. **Le changement effectué dans la phrase précédente entrera en vigueur à la clôture de la Conférence générale de 2016.**

Une session extraordinaire de la Conférence générale, qui possède la même autorité et qui exerce les mêmes pouvoirs qu'une session ordinaire de la Conférence générale, peut être convoquée soit par le Conseil des Evêques, ou de toute autre façon prescrite de temps à autre par la Conférence générale, pour se réunir en un temps et en un lieu indiqués dans la convocation. Une telle Conférence générale extraordinaire sera composée des délégués de la Conférence générale précédente ou de ceux qui sont leurs successeurs de droit, sauf que lorsqu'une conférence annuelle ou conférence de mission préférerait procéder à l'élection de nouveaux délégués, celle-ci en a le pouvoir. L'objet d'une telle session extraordinaire doit être indiqué sur la convocation, et uniquement cet objet sera traité conformément au but indiqué sur la convocation, sauf si la Conférence générale détermine par une majorité des deux tiers que d'autres questions peuvent aussi être considérées.

Amendement constitutionnel proposé – III

Le 3 mai 2012, lors d'une session de la Conférence générale de l'Eglise Méthodiste Unie tenue à Tampa, en Floride, l'amendement constitutionnel suivant fut adopté par un vote enregistré de 618 voix pour et 306 voix contre. (Rubrique à l'ordre du jour numéro 54, *DCA* p. 2672-73). Cet amendement est maintenant soumis au vote des Conférences annuelles.

Dans le *Livre de Discipline* de 2008, article 32, amender par suppression et ajout comme suit :

Après « directeur des ministères de service » supprimer « de prédication » et ajouter « de service ».

Si cet amendement est adopté et ainsi confirmé par le Conseil des Evêques, le paragraphe 32 se lirait comme suit :

La conférence annuelle se compose des membres du corps pastoral et des membres laïques. Le corps pastoral sera constitué de diacres et d'anciens de plein droit, de membres probatoires, de membres associés, ainsi que de prédicateurs laïques sous affectation ayant des responsabilités pastorales. Les membres laïques comprendront les membres laïques confessants élus par les circuits, les ministres diaconaux, les diaconesses en activité, et les missionnaires nationaux sous affectation épiscopale au sein de la conférence annuelle, la présidente de l'organisation des femmes de la conférence, le président de l'organisation des hommes de la conférence, le président des laïques de la conférence, les responsables laïques de district, le directeur des ministères de **service laïque** de la conférence, le secrétaire des ministères globaux de la conférence (si cette personne est laïque), le président ou l'officier équivalent de l'organisation des jeunes adultes de la conférence, le président de l'organisation de la jeunesse de la conférence, la présidence de l'organisation estudiantine de la conférence annuelle, une jeune personne de 12 à 17 ans et une jeune personne 18 à 30 ans de chaque district choisis selon la façon déterminée par la conférence annuelle. Pour les jeunes de moins de 30 ans, les conférences annuelles des conférences centrales peuvent déroger à l'exigence des quatre ans de participation et des deux ans en qualité de membre. Toutefois, ces jeunes devront être des membres confessants de l'Eglise Méthodiste Unie et participer activement dans l'Eglise au moment de leur élection. Tout circuit desservi par plus d'un pasteur aura droit à autant de membres laïques que de membres du corps pastoral. Au moment de leur

élection, les membres laïques doivent avoir été membres de l'Église Méthodiste Unie depuis deux ans et avoir participé activement dans l'Église Méthodiste Unie pendant au moins quatre ans. Si le nombre des membres laïques est inférieur au nombre des membres du corps pastoral, la conférence annuelle devra, selon sa propre formule, prévoir l'élection de membres laïques supplémentaires pour rétablir la parité entre le nombre de membres laïques et du corps pastoral.

Amendement constitutionnel proposé – IV

Le 1^{er} mai 2012, lors d'une session de la Conférence générale de l'Église Méthodiste Unie tenue à Tampa, en Floride, l'amendement constitutionnel suivant fut adopté par un vote enregistré de 848 voix pour et 57 voix contre. (Rubrique à l'ordre du jour numéro 207, DCA p. 2431). Cet amendement est maintenant soumis au vote des Conférences annuelles.

Dans le *Livre de Discipline* de 2008, article 40, amender par suppression et ajout comme suit :

Supprimer les trois premiers mots, « Les changements dans » et à la suite de « régions épiscopales » supprimer « peuvent être effectués » et ajouter « seront déterminés » et après « et les conférences centrales. » ajouter « L'autorité des conférences juridictionnelles et des conférences centrales stipulée par la présente n'est pas circonscrite ni limitée par l'autorité accordée au Collège des Evêques de créer un plan pour la supervision épiscopale. »

Si cet amendement est adopté et ainsi confirmé par le Conseil des Evêques, le paragraphe 40 se lirait comme suit :

Le nombre, les noms et les limites des conférences annuelles et des régions épiscopales **seront déterminés** par les conférences juridictionnelle aux Etats-Unis d'Amérique et par les conférences centrales hors des Etats-Unis conformément aux dispositions prévues par les pouvoirs respectifs et suivant les structures respectives des conférences juridictionnelles et centrales. **L'autorité des conférences juridictionnelles et des conférences centrales stipulée par la présente n'est pas circonscrite ni limitée par l'autorité accordée au Collège des Evêques de créer un plan pour la supervision épiscopale.**